

SECRETARIAT GENERAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

FB/VB/ok

ARRÊTÉ N° 26-12368

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

Vu l'article R. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire et de ses adjoints, intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026,

Vu la délibération n° 2026-09/03-01 du conseil municipal du 30 mars 2026 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Sabrina GHOU, Adjoint administratif, à compter du 17 avril 2026 pour :

- la légalisation de signature (conformément à l'article L.2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- la certification conforme aux originaux de toutes copies.
- la délivrance des actes d'état civil.
- La délivrance des certificats de vie, de concubinage.

Pour tout ce qui a trait aux affaires militaires :

- les notices individuelles de recensement.
- les avis d'inscriptions.
- Pour tout ce qui a trait à l'état civil : délivrance des actes d'état civil et apposition des mentions sur les livrets de famille.

ARTICLE 2 : Tout recours formé contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée et de sa publication pour les tiers.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Meaux et notifié à l'intéressée.

FAIT à VILLEPARISIS, le 13 avril 2026

SPÉCIMEN DE SIGNATURE

Sabrina GHOUL

Notifié le 17 AVRIL 2026



Le Maire,

Frédéric BOUCHE



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260417-26_12368-AR
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026